

Convention territoriale globale

1^{er} décembre 2022 - 31 décembre 2027



Un projet social de territoire partagé

SOMMAIRE

SENS ET ORGANISATION DE LA DÉMARCHE CTG

Sens de la démarche
page 4

Priorités institutionnelles Caf
page 6

Ambition d'investissement social
partagée
page 8

Priorités de la Cccps
en lien avec le projet de territoire
page 9

Champs d'intervention
de la Cccps en lien avec la Ctg
page 10

Gouvernance et pilotage
page 11

Signataires
page 12

Clauses Ctg
page 44

PORTRAIT SOCIAL ET FEUILLE DE ROUTE PAR THÉMATIQUE

 **Portrait social global**
page 14

 **Accès aux droits -
inclusion numérique**
page 16

 **Petite enfance**
page 20

 **Enfance et jeunesse**
page 26

 **Parentalité**
page 32

 **Animation de la vie sociale**
page 36

 **Logement et habitat**
page 40

SENS DE LA DÉMARCHE

« La Ctg, une convention cadre politique et stratégique qui permet de partager un projet social de territoire sur les champs d'interventions communs »

NOTRE INVESTISSEMENT SOCIAL COLLECTIF, EN RÉPONSE AUX ENJEUX DU TERRITOIRE

Dans une logique d'investissement social, l'objectif est de développer et structurer les politiques territoriales pour garantir sur tous nos champs d'interventions communs : le développement de l'offre et le maillage territorial en fonction des besoins, la réponse aux besoins spécifiques, l'information des familles et l'accessibilité des services mais aussi la promotion de l'égalité des chances pour tous les enfants, l'implication citoyenne des habitants et la mise en réseau des acteurs.

La Caf de la Drôme et la communauté de communes du Crestois et du Pays de Saillans ont souhaité conjointement s'engager dans une nouvelle forme de contractualisation à l'échelle du territoire, intitulée **Convention territoriale globale**.

La dimension **territoriale** souligne la volonté des partenaires de s'investir fortement en proximité des territoires. L'aspect **global** affirme la volonté d'élaborer un projet de territoire sur tous les champs d'interventions partagés : accès aux droits et inclusion numérique, petite enfance, enfance, jeunesse, parentalité, animation de la vie sociale, logement et habitat.

Sur toutes ces thématiques, la Convention territoriale globale constitue un levier pour conforter, développer et structurer les politiques territoriales et accompagner la mise en réseau des acteurs.

La Ctg constitue un cadre politique de référence où l'ensemble des interventions et des moyens offerts par la branche Famille est mobilisé.

Elle poursuit une double logique :

- Décliner les orientations départementales de la branche Famille dans une démarche collaborative,
- S'accorder sur un projet social de territoire, véritable feuille de route partagée, adapté aux besoins des habitants et des familles.

Elle est aussi l'opportunité de trouver de nouveaux champs de collaboration avec les partenaires locaux et de développer des projets innovants.

Elle s'appuie sur les compétences des collectivités territoriales, au service du projet social de territoire.

UNE MISE EN ŒUVRE VOLONTARISTE, PROGRESSIVE ET ADAPTÉE

Cette Convention territoriale globale pose une ambition politique partagée sur nos champs d'interventions communs. Elle est constituée de feuilles de routes thématiques qui portent les orientations politiques et les projets phares à conduire sur 5 ans.

Les modalités de mise en œuvre de ces feuilles de route seront partagées en Comité de pilotage Ctg Caf – Collectivités territoriales **semestriellement**. Elles pourront être adaptées pour être toujours au plus près des besoins des habitants en s'appuyant sur les ressources du territoire. L'avancée de la mise en œuvre de la Ctg se fera en fonction des moyens réciproques mobilisables par la Caf de la Drôme, la Communauté de communes et les communes.

LA CONSTRUCTION PARTAGÉE DE LA CTG

La méthodologie déployée nous conduit à associer très largement les acteurs ressources du territoire. L'objectif est ainsi d'élaborer une vision partagée et de définir des orientations qui nous permettent de relever les défis :

- Un véritable partage du diagnostic et des enjeux du territoire entre tous les partenaires.
- Une concertation partenariale large : deux rencontres de concertation partenariale avec les élus et acteurs du territoire les 17 mai et 27 septembre 2022, des temps de partage et de validation en Comité de pilotage Ctg les 1er février, 8 septembre et 8 décembre
- Une validation en Conseil communautaire du 15 décembre 2022
- L'implication des partenaires dans la mise en œuvre et le suivi de la Ctg.

PRIORITÉS INSTITUTIONNELLES CAF

TROIS MISSIONS DE LA BRANCHE FAMILLE

La branche Famille de la Sécurité sociale est en charge de la politique familiale et sociale autour de trois grandes missions :

- Accompagner les familles dans leur vie quotidienne notamment par le versement de prestations et d'aides familiales et sociales.
- Porter une attention particulière aux familles en situation de vulnérabilité pouvant les fragiliser dans leur vie familiale.
- Promouvoir la création et le développement d'équipements et de services aux familles adaptés à leurs besoins.

DANS CE CADRE, LA CAF DE LA DRÔME ACCOMPAGNE TOUTES LES FAMILLES DANS LEUR PARCOURS DE VIE

face aux évolutions de la société et au développement des risques sociaux, à travers deux axes prioritaires :

S'engager pour le développement de services adaptés aux besoins des familles dans une logique d'investissement social, sur nos différents champs d'interventions

- Développer des services accessibles à tous sur les territoires en matière d'offre petite enfance, parentalité, enfance, jeunesse, animation de la vie sociale, logement et habitat dans une logique de développement et de qualité de l'offre avec des taux de couverture adaptés aux caractéristiques des populations sur les territoires.

- Adapter les services aux différents publics et à leurs besoins spécifiques en prenant en compte l'évolution de la société : jeunes enfants porteurs de handicap, familles monoparentales, adolescents en difficulté, publics éloignés du numérique, publics en insertion socio-professionnelle...
- Promouvoir ces services comme leviers d'investissement social en contribuant à l'égalité des chances, à la lutte contre les inégalités sociales, à l'émancipation des individus...
- Adapter les services aux besoins des territoires avec la mise en œuvre des Conventions territoriales globales (Ctg) signées entre la Caf et les collectivités territoriales, construites à l'échelle des 12 territoires intercommunaux du département pour accompagner les collectivités dans la structuration de leurs politiques territoriales dans le cadre d'un projet social de territoire partagé sur tous leurs champs d'interventions communs avec la Caf.

S'engager pour l'accès aux droits et l'inclusion numérique des publics

- Accompagner les familles à chaque étape de leur vie.
- Porter une attention particulière aux situations complexes, de fragilité, d'éloignement du numérique.
- Lutter contre le non-recours et prévenir les ruptures de droit afin de s'assurer que tous les publics bénéficient bien de tous leurs droits.
- Développer les partenariats sur les territoires pour renforcer les actions de médiation et d'inclusion numérique.

**UN PROJET SOCIAL PARTAGÉ
AVEC UNE ATTENTION PARTICULIÈRE
AUX PUBLICS LES PLUS FRAGILES**



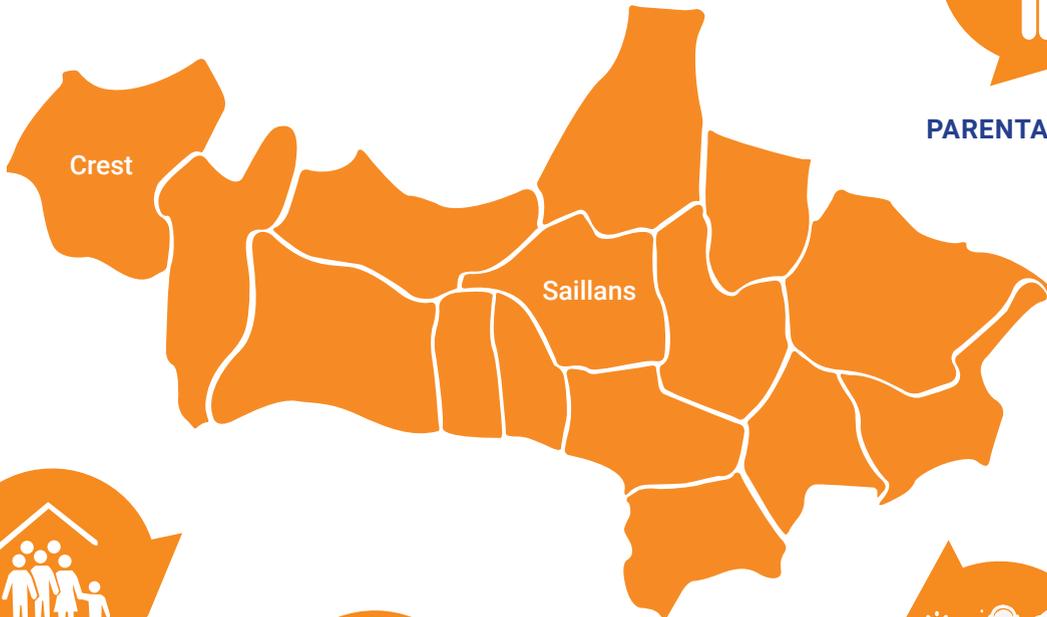
**PETITE
ENFANCE**



**ACCÈS AUX DROITS
INCLUSION NUMÉRIQUE**



PARENTALITÉ



**ANIMATION DE
LA VIE SOCIALE**



**LOGEMENT
ET HABITAT**



**ENFANCE
ET JEUNESSE**

LA CTG, UN LEVIER

pour décliner le schéma départemental des services aux familles de la Drôme

Trois fils conducteurs politiques et transversaux à toutes les thématiques du schéma départemental

- Prendre en compte les réalités des familles d'aujourd'hui
- Promouvoir l'égalité des chances dans une logique d'investissement social
- Inscrire les services aux familles dans leur environnement.

LA CTG, UN LEVIER

pour décliner le schéma d'accessibilité aux services de la Drôme et les partenariats d'accueil Caf

Structurer localement la politique d'accès aux droits, de médiation et d'inclusion numérique

- Garantir une présence dans chaque bassin de vie directement ou par des liens réguliers avec les partenaires d'accueil : France services et Points numériques Caf
- Favoriser l'accès aux droits et la médiation numérique pour une inclusion numérique et sociale
- Identifier les nouveaux partenariats à développer sur les champs de l'accès aux droits et de l'inclusion numérique.

LES PRIORITÉS INSTITUTIONNELLES CAF

Accès aux droits et inclusion numérique

- Proposer une offre d'accès aux droits Caf
- Proposer une offre de médiation numérique de proximité pour l'accès aux services du caf.fr (Points numériques Caf...)
- Proposer des actions d'accompagnement à l'accès aux droits et d'inclusion numérique pour les publics les plus en difficulté.

Petite enfance

- Développer une offre d'accueil de proximité en fonction des besoins
- Adapter l'offre d'accueil aux besoins spécifiques (horaires atypiques, places d'insertion, accueil des jeunes enfants en situation de handicap...)

- Promouvoir l'accueil du jeune enfant comme levier d'investissement social (actions favorisant la promotion de l'égalité des chances : éveil à l'art et à la culture des tout-petits, apprentissage de la lecture...).

Enfance

- Développer une offre d'accueil enfance – jeunesse de proximité en fonction des besoins
- Promouvoir l'accès aux loisirs comme levier d'investissement social et adapter l'offre aux besoins
- Coordonner la politique territoriale.

Accompagnement à la parentalité

- Proposer des actions parentalité diversifiées
- Promouvoir l'itinérance et la complémentarité des actions parentalité
- Mettre en réseau les acteurs parentalité.

Jeunesse

- Soutenir les initiatives et la citoyenneté des jeunes
- Accompagner l'éducation aux médias et au numérique des jeunes
- Adapter les projets aux besoins des adolescents
- Structurer le réseau des acteurs jeunesse du territoire pour une politique jeunesse territoriale.

Animation de la vie sociale

- Développer l'animation de la vie sociale et le vivre ensemble sur tout le territoire
- Développer l'accompagnement de la qualité sur les fondamentaux des projets sociaux (implication des habitants, accompagnement de la citoyenneté, parentalité...)
- Développer le positionnement des structures d'animation de la vie sociale sur de nouveaux enjeux (inclusion numérique, jeunesse, actions de partage et de solidarité)
- Développer la mise en réseau et l'analyse d'impact social.

Logement et habitat

- Permettre l'information et l'accès au logement avec une attention particulière aux publics les plus défavorisés
- Développer l'offre en logement temporaire et alternative (logement des jeunes, logement saisonnier, publics en insertion...)
- Participer à la politique logement et habitat portée à l'échelle du territoire.

PRIORITÉS DE LA CCCPS EN LIEN AVEC LE PROJET DE TERRITOIRE

Convention
territoriale
globale

UN PROJET DE TERRITOIRE

qui connecte avec les objectifs stratégiques de la Convention territoriale globale

La CCCPS souhaite agir, avec l'appui de toutes les forces vives du territoire, pour préserver et valoriser ses richesses naturelles, culturelles, économiques au bénéfice du bien-être et du bien-devenir en territoire rural en faisant de la transition écologique et sociale le cadre de tous ses projets.

La CCCPS porte 4 grandes ambitions et elle se réaliseront avec l'implication de toutes les forces vives du territoire. C'est un facteur clef de réussite. C'est pourquoi, la participation des habitants, la coopération avec les associations, les entreprises, les partenaires et la recherche permanente de synergies sont le cœur de du projet de la CCCPS.

Dans cette perspective, la CCCPS s'engage à :

- Favoriser le dialogue avec les citoyens par le biais d'enquêtes, de consultations, de rencontres, d'événements, ...
- Offrir aux citoyens et aux acteurs locaux une vision claire de ce que fait la communauté de communes au quotidien et leur garantir une qualité de service,
- Apporter un soutien et un appui aux communes pour agir là où nous sommes plus efficaces à plusieurs,
- Innover pour imaginer des coopérations fertiles.

C'est dans cette volonté que la CCCPS souhaite développer et adapter des services et des équipements de proximité pour répondre aux besoins de la population. C'est permettre à chacun quel que soit son âge, son parcours, ses moyens, de bien vivre dans notre territoire, en ayant accès aux équipements et services dont il a besoin est un engagement fort. Il vise à faire du Cœur de Drôme un espace choisi, solidaire où chacun peut trouver sa place et construire son avenir. Réaliser cette ambition passe par de nombreuses actions. Une partie d'entre elles sont présentées ci-après.

COEUR DE DRÔME EN ACTIONS

Favoriser une offre de logements diversifiée, abordable et éco-responsable

- Élaboration et mise en œuvre du Plan Local de l'Habitat, qui fixe les besoins en logement de tout type à moyen

terme et définit les actions, notamment foncières, à prévoir

- Création de terrains familiaux pour accueillir dignement les sédentaires sur l'aire d'accueil des gens du voyage.

Atteindre une offre de garde/d'accueil des enfants de qualité, adaptée aux différentes situations des familles

- Promotion du métier d'assistant(e)s maternel(le)s afin de faciliter l'accueil individuel des jeunes enfants
- Augmentation de la capacité d'accueil des centres de loisirs Alsh pour les 3/ 11 ans sur le territoire
- Construction d'une nouvelle crèche
- Création de Mam (Maison d'assistants maternels pour favoriser les liens et les échanges
- Création de places réservées dans les crèches pour les enfants dont les parents sont en situation d'insertion
- Accueil renforcé des enfants en situation de handicap ou de maladies chroniques.

Prévenir et réduire l'isolement social, géographique, technologique et culturel

- Création d'un service social mutualisé, pour les communes qui le veulent.

Mettre l'enfance et la jeunesse au cœur de notre projet en coopération avec les acteurs du territoire

- Renforcement de l'accueil des jeunes : création d'un lieu sur Crest, mise en place d'un bus itinérant...

Poursuivre la réhabilitation des équipements sportifs et développer des équipements intercommunaux éco-responsables, suffisants et de qualité

- Réhabilitation et rénovation énergétique des équipements sportifs d'intérêt communautaire
- Participation au projet de création d'une salle d'armes par l'Établissement d'enseignement Saint Louis à Crest pour promouvoir la discipline et être une terre d'accueil nationale voire internationale
- Soutien et renforcement de la présence des services publics sur l'ensemble du territoire
- Soutien aux associations et structures qui développent des services de proximité.

CHAMPS D'INTERVENTION DE LA CCCPS EN LIEN AVEC LA CTG

Il est rappelé que la Ctg a pour objet de :

- Identifier les besoins prioritaires sur le territoire de la CCCPS
- Définir les champs d'intervention à privilégier sur le territoire au regard de l'écart offre/besoin
- Pérenniser et d'optimiser l'offre des services existante, par une mobilisation des cofinancements
- Développer des pistes d'actions nouvelles permettant de répondre à des besoins non satisfaits par les services existants.

La Ctg est mise en œuvre sur le territoire de la CCCPS dans le respect des dispositifs et des outils relevant des compétences propres de chacune des parties, lesquelles restent libres de s'engager avec leurs partenaires habituels ou d'engager toute action ou toute intervention qu'elles jugeront nécessaire et utile. Il est en effet rappelé que les pistes d'actions recensées dans ladite convention émanent des acteurs du territoire lors des ateliers organisés dans le cadre de la Ctg et ne relèvent pas toutes des compétences de la CCCPS. La Ctg n'engage donc pas la CCCPS à financer toutes les actions inscrites dans le document.

Par ailleurs, les pistes d'actions ou les éventuels projets dont l'intercommunalité a la compétence, seront retravaillés, priorisés et validés par les instances de la CCCPS, dans le cadre des orientations budgétaires et des budgets annuels de la communauté de communes.

GOVERNANCE ET PILOTAGE

COMITÉ DE PILOTAGE SEMESTRIEL

Suivi de la Ctg

Membres

- Communauté de communes du Crestois et du Pays de Saillans Cœur de Drôme : bureau communautaire élargi à la commission petite enfance, enfance et jeunesse
- Caf de la Drôme

Missions

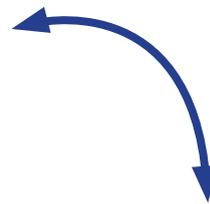
- Suivi régulier de la mise en œuvre des feuilles de route thématiques, des objectifs et actions inscrits dans la Ctg
- Veille et pertinence de ces objectifs et des moyens correspondants, au regard des besoins du territoire
- Conduite d'une réflexion partagée sur l'impact social des actions communes mises en œuvre
- Retour au Conseil communautaire sur le déploiement de la Ctg
- Information des habitants (emails allocataires)

Des réseaux locaux pour animer les politiques territoriales

- Portés par la communauté de communes, la Caf et des partenaires clés à identifier
- Articulation entre réseaux locaux et comité de pilotage semestriel

Concertation partenariale tous les 2 ans

Temps fort de partage de la feuille de route annuelle avec l'ensemble des acteurs impliqués dans la construction et la mise en œuvre de la Ctg.



COMMUNICATION

Suivi de la mise en oeuvre des objectifs et actions

Création d'un support pour assurer ce suivi de manière synthétique et lisible, dans une logique d'aide à la décision

Communication auprès des habitants du territoire

Support de communication destiné aux habitants, pour les informer au mieux sur les services offerts et rendre visibles les actions communes : emails allocataires réguliers envoyés par la Caf

Site internet www.cccps.fr et page Facebook de la CCCPS

Conduite d'une réflexion partagée sur l'impact social de l'investissement social commun auprès des habitants

La Caf de la Drôme et la Communauté de communes du Crestois et du Pays de Saillans Cœur de Drôme s'engagent dans cette démarche commune en faveur des habitants du territoire.

Brigitte MEYSSIN
Directrice
de la Caf de la Drôme

Jean-Luc VINCENT
Président
du Conseil d'administration
de la Caf de la Drôme

Denis BENOIT
Président de la Communauté
de communes du Crestois et du
Pays de Saillans Cœur de Drôme



auxquelles se joignent les 15 communes du territoire

Aouste-sur-Sye, Aubenasson, Aurel, Chastel-Arnaud, Crest, Espenel, La Chaudière, Mirabel-et-Blacons, Piégros-la-Clastre, Rimon-et-Savel, Saillans, Saint-Benoît, Saint-Sauveur, Vercheny et Véronne.

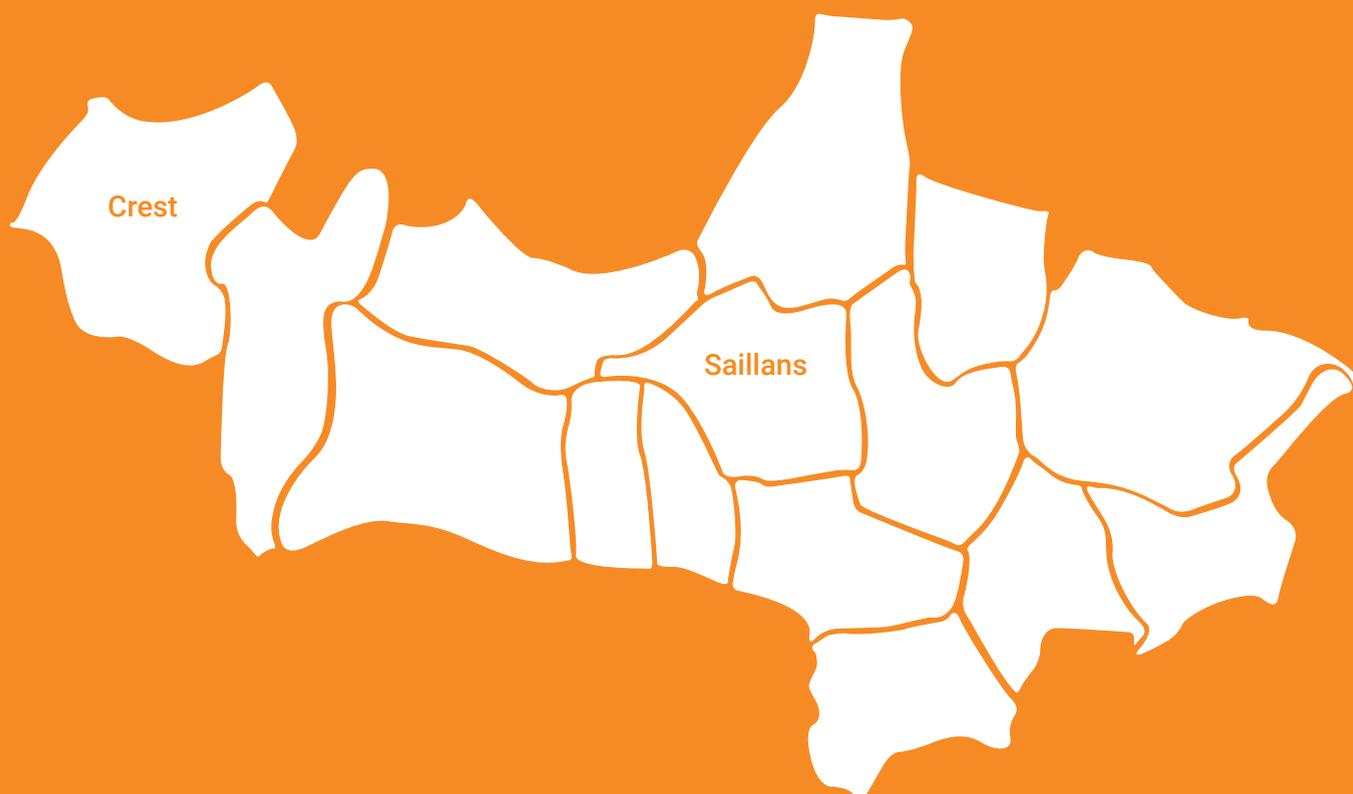
LE TERRITOIRE ET SES HABITANTS

CHIFFRES CLÉS

15 673 habitants
(Insee 2018)

36 % ménages à bas revenus

46 % allocataires isolés





73 % de communes rurales sur le territoire intercommunal

L'ensemble des **15 communes** sont inscrites en zone de revitalisation rurale. La densité de population est plus faible que sur le département (66,9 habitants / km² pour 78,8 habitants / km² sur la Drôme) avec une forte concentration sur la ville de Crest (plus de 55 % de la population du territoire).

En 2018, la Communauté de communes du Crestois et du Pays de Saillans compte **15 673 habitants**, soit **une hausse importante depuis 2013 de 6 %** (contre 4 % en Drôme). **Cette augmentation s'explique davantage par l'attractivité de ce territoire** que par les naissances.

En effet le solde naturel est négatif sur la période 2013-2018, alors que le solde migratoire est important.

La population est répartie sur 15 communes, dont 4 de plus de 1 000 habitants : Crest, Aouste sur Sye, Saillans et Mirabel et Blacons.

La communauté de communes du Crestois et du Pays de Saillans Cœur de Drôme se distingue par **une forte proportion d'allocataires isolés**, notamment sur la commune la plus importante (52 % sur Crest contre 46 % à l'échelle intercommunale et 43 % en Drôme).

Le taux de chômage des ménages allocataires du territoire est plus élevé qu'au niveau départemental soit 17,1 % en 2020 (13 % en Drôme), celui de Crest est encore plus important avec 17,5 %. De même, les allocataires à revenus précaires (revenu inférieur au seuil des bas revenus) ainsi que les bénéficiaires de minima sociaux sont globalement plus représentés que sur le département.

En effet le taux de ménages à bas revenus s'élève à 37,8 % sur Crest et à 36,3 % sur le territoire intercommunal (33,7 % en Drôme). Ce sont 1 181 ménages qui vivent avec moins de 1 105 euros par mois par unité de consommation.

La pauvreté frappe plus fortement les familles monoparentales qui sont 62 % à vivre sous le seuil des bas revenus (55 % en Drôme).

Les habitants de la communauté de communes sont très nombreux à percevoir des minima sociaux (24% des allocataires) soit 4 points de plus qu'en Drôme. Ce taux est encore plus élevé sur la commune de Crest 27,5 %.

Les prestations sociales et familiales de la Caf constituent une source de revenus essentielle pour bon nombre de ménages, puisqu'un quart des allocataires du territoire (24,6 %) ont des ressources composées pour plus de la moitié des prestations Caf (3,5 points de plus qu'en Drôme). Cette part est encore plus importante sur la commune de Crest (27,7%).

Les Ccas présents sur certaines communes du territoire (Crest, Aouste sur Sye...) contribuent au soutien du public précaire.

De nombreuses associations caritatives sont présentes sur ce territoire (liste non exhaustive) : le Secours Catholique, le Secours Populaire, les Restos du cœur, l'Entraide Fraternelle protestante, l'association Aire (insertion par l'activité économique).

Des partenariats sont à consolider entre les acteurs du territoire pour accompagner les publics ayant des besoins spécifiques (liés à l'insertion notamment) et renforcer les solidarités de proximité.

enjeux

- Un contexte de pauvreté marquée, nécessitant de garantir un accès aux droits effectif pour les habitants et d'encourager les initiatives de solidarités.
- Mise en place de Petits déjeuners partenaires par la Mjc Nini Chaize depuis 2018 permettant la rencontre régulière de l'ensemble des acteurs socio-éducatifs (interconnaissance et échange autour de projets, d'actions et d'enjeux locaux) et constituant un tremplin pour la mise en œuvre de projets communs.
- Création d'une plateforme numérique des acteurs socio-éducatifs et d'insertion de la Vallée de la Drôme pour une interconnaissance accrue des organismes socio-culturels, éducatifs et d'insertion. Un accès facilité aux services pour les habitants via cette plateforme pour des réponses plus efficaces apportées à leurs demandes



ACCÈS AUX DROITS - INCLUSION NUMÉRIQUE

- Accueil Caf
- Point numérique Caf
- France services
- Espace public internet
- ✕ Centre médico-social

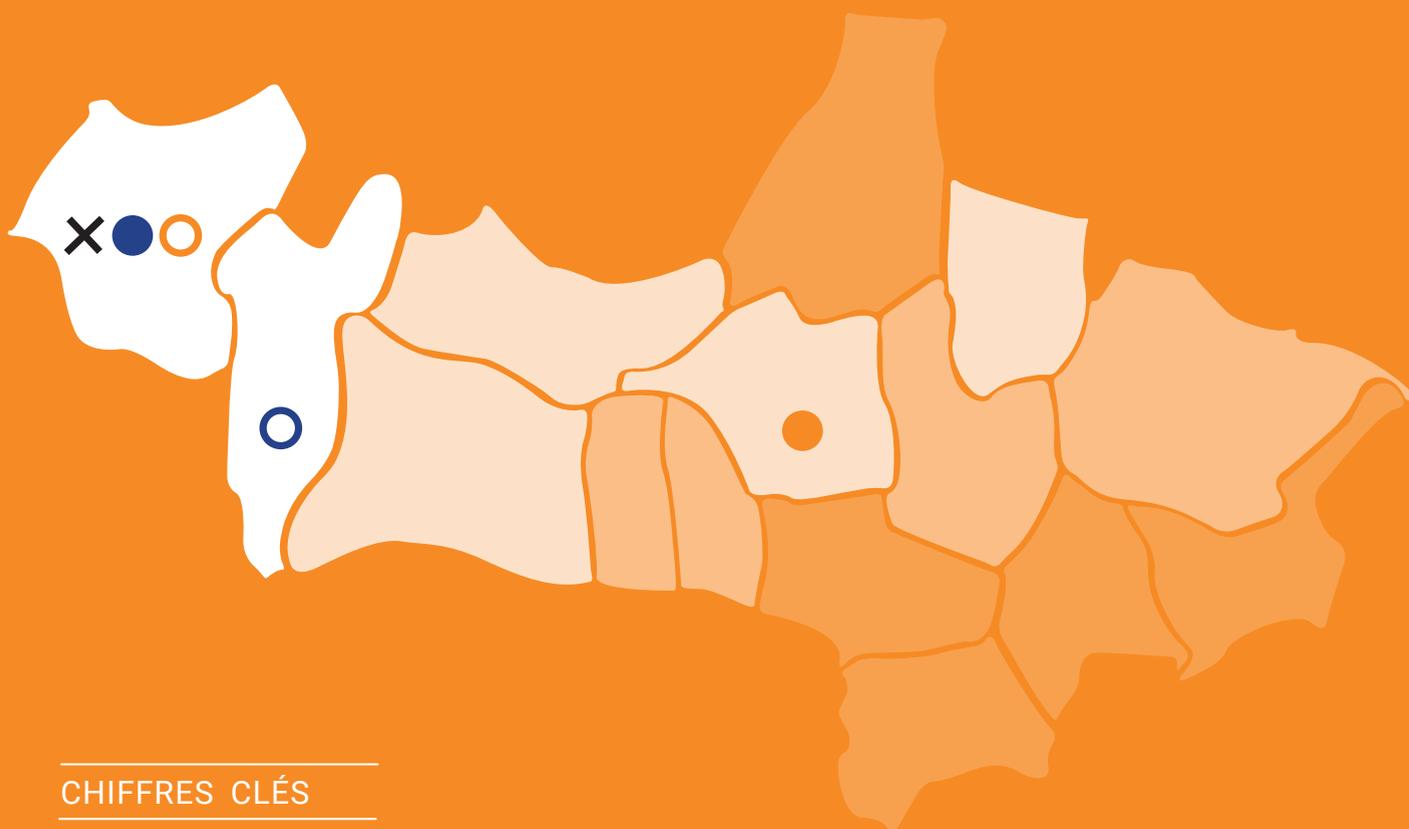
Nombre d'habitants
Insee 2018

+ 1 400

+ 250

+ 50

0 - 50



CHIFFRES CLÉS

3 245

ménages
allocataires

48 %

population
couverte par
la Caf



De nombreux services publics présents sur le territoire intercommunal

- Une maison des services de la Sécurité sociale sur Crest qui regroupe les permanences de la Caf (sur rendez-vous le lundi), de la Msa et de la Cпам.
- Un France services à Saillans porté par Le Forum, espace de vie sociale, également tiers lieu d'inclusion numérique
- Un Point numérique Caf sur Aouste sur Sye porté par la Mjc Centre social Nini Chaize
- Un centre médico-social et un espace public internet municipal l'Épi-centre à Crest (labellisation Point numérique Caf en projet) (Direction territoriale départementale).

Ces lieux constituent des points d'accueil essentiels pour l'accès aux droits des habitants.

Un travailleur social de la Caf accompagne les familles avec enfants à charge à certains moments pouvant fragiliser leur vie familiale (maladie ou handicap d'un enfant, séparation, décès d'un enfant ou de l'un des parents de l'enfant, parent seul, impayé de loyer ou de prêt...), soit à la Caf sur Crest soit au domicile des familles.

La Mjc Nini Chaize propose des accompagnements par un écrivain public et développe en 2022 un café numérique itinérant L'Octobus afin d'aller vers les habitants et notamment ceux les plus éloignés des pratiques numériques (première expérimentation jusqu'en juin 2022 sur les communes de Piégros La Clastre, Mirabel et Saillans).

Le centre social Crest actif a développé, depuis le début de l'année 2021, un espace numérique avec un accompagnement spécifique une demi-journée par semaine.

Le France services de l'espace de vie sociale Le Forum - espace numérique et social sur Saillans propose des ateliers d'initiation au numérique (environnement informatique, réseaux sociaux, bureautique...).

Toutes ces actions contribuent à accompagner l'inclusion numérique des habitants du territoire.

Divers services sont également présents sur Crest (liste non exhaustive) : Pôle emploi, la mission locale, le Greta, des permanences Clcv (consommation, logement et cadre de vie), Remaid (Association d'aide aux victimes, de médiation et d'enquêtes socio-judiciaires), le Chrs Val Accueil (centre d'hébergement et de réinsertion sociale), l'Asti (information, suivi juridique, accès aux droits, accompagnement administratif pour migrants)...

enjeux

- Une mise en cohérence des différents lieux d'accueil du public à rechercher à l'échelle intercommunale dans une dynamique d'accessibilité renforcée, de complémentarité et de mise en réseau des acteurs.
- Un enjeu partagé de construction de la politique d'accès aux droits - inclusion numérique sur le territoire, avec des acteurs ressources sur lesquels s'appuyer : cartographie des acteurs et des compétences, maillage et structuration de l'offre, mise en réseau des acteurs



1 STRUCTURER ET CONSOLIDER LA POLITIQUE TERRITORIALE D'ACCÈS AUX DROITS ET D'INCLUSION NUMÉRIQUE

Structurer et adapter l'offre et le maillage de l'existant sur le territoire en matière d'accès aux droits et d'inclusion numérique

- Repérage de l'existant sur le territoire sur le champ de l'accès aux droits, médiation numérique et inclusion numérique : cartographie des acteurs et des compétences Caf – Département : <https://cartographie-numeriqueinclusif.ladrome.fr>
- Pérennisation, harmonisation et développement de l'existant, en s'appuyant sur les ressources du territoire : accueil Caf sur rendez-vous, France services au Forum de Saillans, Epicentre (médiation numérique), Point numérique Caf (Forum et Mjc centre social Aouste sur Sye) pour permettre :
 - La lutte contre le non-recours
 - L'accessibilité du numérique à tous et pour tous
 - L'accueil physique des publics et des familles
- Expérimentation de la mise en place d'ateliers pour accompagner les démarches en ligne Caf (co-portage Caf / acteurs de la médiation numérique)
- Poursuite de démarches permettant d'aller vers les publics les plus éloignés : permanences itinérantes sur les communes proposées par le Forum de Saillans, Octobus (Nini-Chaize)
- Renforcement des partenariats entre acteurs pour assurer une complémentarité de l'offre de service, notamment avec les associations caritatives du territoire, l'accueil d'urgence.

Organiser l'accompagnement et la formation des habitants sur le champ de la médiation numérique

- Développement d'actions pour renforcer l'autonomie numérique des habitants :
 - Actions intergénérationnelles, actions en direction de publics en précarité, actions spécifiques en direction des jeunes
 - Diversification des clés d'entrées : actions individuelles, ateliers collectifs, actions itinérantes
 - Actions de réassurance des publics et de valorisation du numérique, en s'appuyant sur les acteurs locaux
 - Mise en place d'un système de location de matériel informatique et sensibilisation à l'achat de seconde main, dans une logique de développement durable.
- Mobilisation sur le territoire des outils départementaux : Pass numérique, Aidant connect en les adaptant aux besoins des habitants du territoire.



2 ORGANISER LA COORDINATION DE L'ACCÈS AUX DROITS ET DE L'INCLUSION NUMÉRIQUE

Créer et animer un réseau local de partenaires

- Installation d'un réseau local Accès aux droits – inclusion numérique
 - Développement de l'interconnaissance entre acteurs (rôle, champ d'intervention, territoire, missions, publics concernés)
 - Promotion et développement d'actions multi-partenariales
 - Formations partagées des professionnels
 - Veille sur les besoins des habitants en matière d'accès aux droits – inclusion numérique (diagnostic partagé, repérage des allocataires qui ne font pas leurs démarches en ligne, diagnostic d'autonomie numérique des allocataires Caf du territoire et accompagnement du recours aux droits).

Communiquer de manière lisible en direction des publics

- Valorisation de la plateforme des solidarités Vallée de la Drôme portée par le centre social Nini Chaize, comme outil d'information des habitants : <https://plateforme-solidarites-valleedeladrome.fr>
- Réalisation d'une plaquette d'information commune sur les services et dispositifs existants (visibilité des lieux et des partenaires)
- Mise en place d'un évènementiel autour du numérique : valorisation du numérique.



PETITE ENFANCE

- Maison d'assistants maternels
- Relais petite enfance
- Établissement d'accueil du jeune enfant
- Lieu d'accueil enfants-parents

Nombre d'enfants
allocataires Caf âgés de
moins de 6 ans
au 31/12/2020

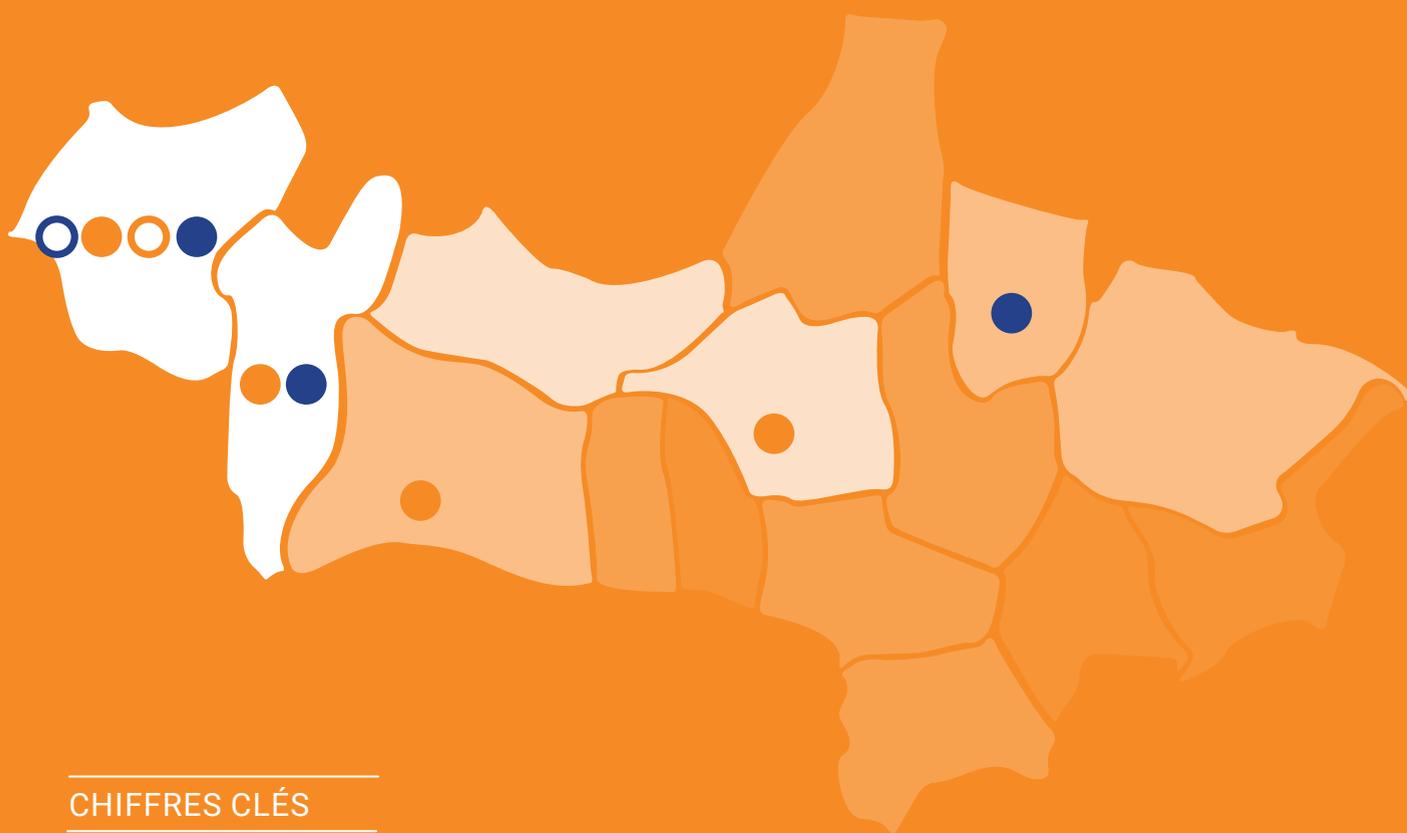
+ 100

+ 50

+ 10

+ 1

0 - 1



CHIFFRES CLÉS

132 naissances (2020)

850 enfants de moins
de 6 ans

dont

25 %

vivent dans
une famille à
bas revenus



Petite enfance, une compétence intercommunale

Près de 132 naissances ont été domiciliées par l'état civil sur le territoire intercommunal en 2020. Les jeunes enfants (moins de 6 ans) allocataires de la Caf sont 850 à vivre sur le territoire dont 53 % sur la commune de Crest.

Globalement, **le nombre d'enfants âgés de moins de 6 ans est en diminution depuis 2016** : baisse de 79 enfants, soit - 9 % (baisse similaire sur la même période en Drôme). Cette évolution s'explique par une baisse du nombre d'enfants âgés de moins de 3 ans, - 6,5 % (- 9 % en Drôme) sur cette période alors que les enfants âgés de 3-6 ans enregistrent une baisse de 10 % (- 7 % en Drôme).

L'impact de la préscolarisation des enfants âgés de 2 et 3 ans sera un élément à prendre en compte. Il est à noter que la part des jeunes enfants (de moins de 3 ans) vivant avec des parents en emploi concerne 1 enfant sur 2, comme sur le département. Un enfant sur cinq de moins de 3 ans vit dans une famille à bas revenus, cela concerne plus d'un enfant sur quatre de 3-6 ans.

Une offre d'accueil du jeune enfant variée et bien développée sur le territoire

En 2019, le territoire intercommunal compte **71 assistants maternels** en activité, sur les 110 assistants maternels agréés et 4 équipements d'accueil du jeune enfant (dont 2 multi-accueils et 1 micro-crèche gérés par la communauté de communes et un multi-accueil associatif), soit 73 places proposées en accueil collectif et 314 places proposées par les assistants maternels soit un total de 387 places théoriques.

Le Relais petite enfance (Rpe) intercommunal, basé sur Crest, rayonne sur tout le territoire intercommunal. Depuis 2019, ce Rpe est identifié Espace d'information petite enfance, en assurant la mission d'information globale sur l'ensemble des modes d'accueil sur le territoire, ce qui le positionne comme lieu central d'information et a permis de le rendre plus visible auprès des familles.

3 Maisons d'assistants maternels (Mam) sont implantées sur le territoire (à Crest, Aouste sur Sye et Vercheny).

Avec 301 places pour 430 enfants de moins de trois ans en 2019, le taux de couverture du Crestois et du Pays de Saillans Cœur de Drôme est de 70 places pour 100 enfants de moins de 3 ans (58,8 en Drôme).

À noter qu'actuellement **aucun équipement du jeune enfant ne fournit les repas et les couches aux enfants**.

enjeux

- Une politique petite enfance bien déployée à l'échelle du territoire intercommunal avec une attention particulière des élus sur l'équilibre entre l'accueil collectif et individuel.
- Une réflexion intercommunale engagée concernant l'offre petite enfance pour développer et adapter les services aux besoins des familles (étude de besoins réalisée en 2021) avec notamment un besoin d'accueil sur les mercredis et vacances pour les 3-6 ans



1 CONFORTER LA POLITIQUE TERRITORIALE PETITE ENFANCE EN DÉVELOPPANT ET ADAPTANT L'OFFRE AUX BESOINS DES FAMILLES

Développer et adapter en continu l'offre d'accueil individuelle et collective sur le territoire

- Veille en continu des besoins d'accueil des jeunes enfants sur le territoire, notamment en s'appuyant sur le Relais Petite enfance : fort taux de couverture petite enfance sur le territoire, mais ressenti de besoins encore forts en matière d'accueil du jeune enfant : indicateurs d'observation des besoins à définir et à suivre en continu (lien à faire avec la thématique logement sur l'attractivité du territoire et l'arrivée de nouveaux publics)
- Pérennisation des structures d'accueil du jeune enfant existantes
- Transplantation et développement de la crèche de Saillans : préemption de locaux par la communauté de communes pour favoriser l'implantation de cette structure d'accueil du jeune enfant dans des locaux plus adaptés
- Accompagnement au développement de Maisons d'assistants maternels : mise à disposition de locaux, mobilisation d'aides financières (Caf et collectivités territoriales)
- Fourniture des couches et des repas dans l'ensemble des structures d'accueil du jeune enfant du territoire
- Développement de l'appui à la gestion des structures d'accueil du jeune enfant du territoire : réunions Psu animées par la Caf.

Favoriser la complémentarité et l'articulation des modes d'accueil du jeune enfant sur l'ensemble du territoire

- Veille à l'équilibre de l'offre d'accueil du jeune enfant sur le territoire (complémentarité accueil collectif, accueil individuel) : observation de l'évolution de l'offre, démarche prospective pour anticiper des baisses éventuelles en accueil individuel
- Renforcement du rôle du Relais petite enfance sur l'information et l'accompagnement des familles : développement du temps de travail de l'animatrice du Relais petite enfance.

Promouvoir le métier d'assistant maternel et les métiers de la petite enfance

- Accompagnement des professionnels petite enfance pour s'installer sur le territoire
- Expérimentation d'actions pour favoriser la promotion du métier d'assistant maternel : supports / actions pour rendre attractifs les métiers de la petite enfance auprès des habitants, des jeunes.



2 DÉVELOPPER ET AMÉLIORER LES ACTIONS POUR LE PUBLIC SPÉCIFIQUE

Renforcer l'inclusion des publics à besoins spécifiques dans les structures d'accueil des jeunes enfants

- Projet territorial pour renforcer l'inclusion des enfants porteurs de handicap et troubles dys : formation et accompagnement des professionnels, renforcement de l'accueil des enfants porteurs de handicap dans les équipements, partenariat avec le Pôle ressource handicap et le Camesop.
- Renforcement du partenariat avec les acteurs parentalité et handicap du territoire pour favoriser les orientations
- Développement du partenariat entre les infirmières de la Cccps et de la Pmi pour la mise en place d'actions au sein des structures (mise en lien des familles entre elles et des familles avec les professionnels).

Poursuivre l'accompagnement des familles les plus fragiles en se dotant de moyens humains qualifiés

- Poursuite du dispositif Avip (à vocation d'insertion professionnelle) sur le territoire : réservation de places en structures Psu pour l'accueil des enfants de parents en insertion avec financements Caf (places et coordination) en lien avec Pôle emploi et les missions locales
- Dans une logique de répit parental et familial, réflexion sur la mobilisation des structures petite enfance sur cet axe (réservation de place éventuelle ou autres modalités à définir dans une logique de coopération entre acteurs).



3 PROMOUVOIR L'ÉGALITÉ DES CHANCES DÈS LE PLUS JEUNE ÂGE

Développer la qualité des projets éducatifs

- Réflexion partagée sur les projets éducatifs des structures en associant les gestionnaires, les familles, les partenaires
- Prise en compte de la dimension *Environnement - nature* dans les projets éducatifs des structures.

Développer les projets et actions favorisant le développement des capacités des enfants

- Réflexion pour le développement d'actions de promotion de l'égalité des chances en tant que levier d'investissement social, pour favoriser le langage, l'accès à la culture, aux livres, à l'activité physique, l'égalité filles - garçons (lien avec les axes des projets sociaux des structures d'animation de la vie sociale).



4 **METTRE EN RÉSEAU LES PROFESSIONNELS ET ACTEURS DE LA PETITE ENFANCE**

Structurer l'organisation pérenne d'un réseau des acteurs de la petite enfance

- Coordination du réseau petite enfance par la communauté de communes, associant la Caf et les structures associatives et publiques du territoire
- Veille sur les besoins des familles du territoire
- Réflexion partagée sur les axes de la feuille de route petite enfance (réponse aux besoins spécifiques, investissement social, mobilisation des Eaje en réponse à de nouveaux enjeux : répit parental et familial)
- Organisation d'évènements partagés (fête des petits...)
- Mise en place de formations en direction des professionnels : accueil des publics spécifiques.



ENFANCE ET JEUNESSE

- Accueil de loisirs sans hébergement
- Accueil de jeunes
- Prestation de service Jeunes
- Promeneur du net

Nombre d'enfants
allocataires Caf
âgés de 6 à 11 ans
au 31/12/2020

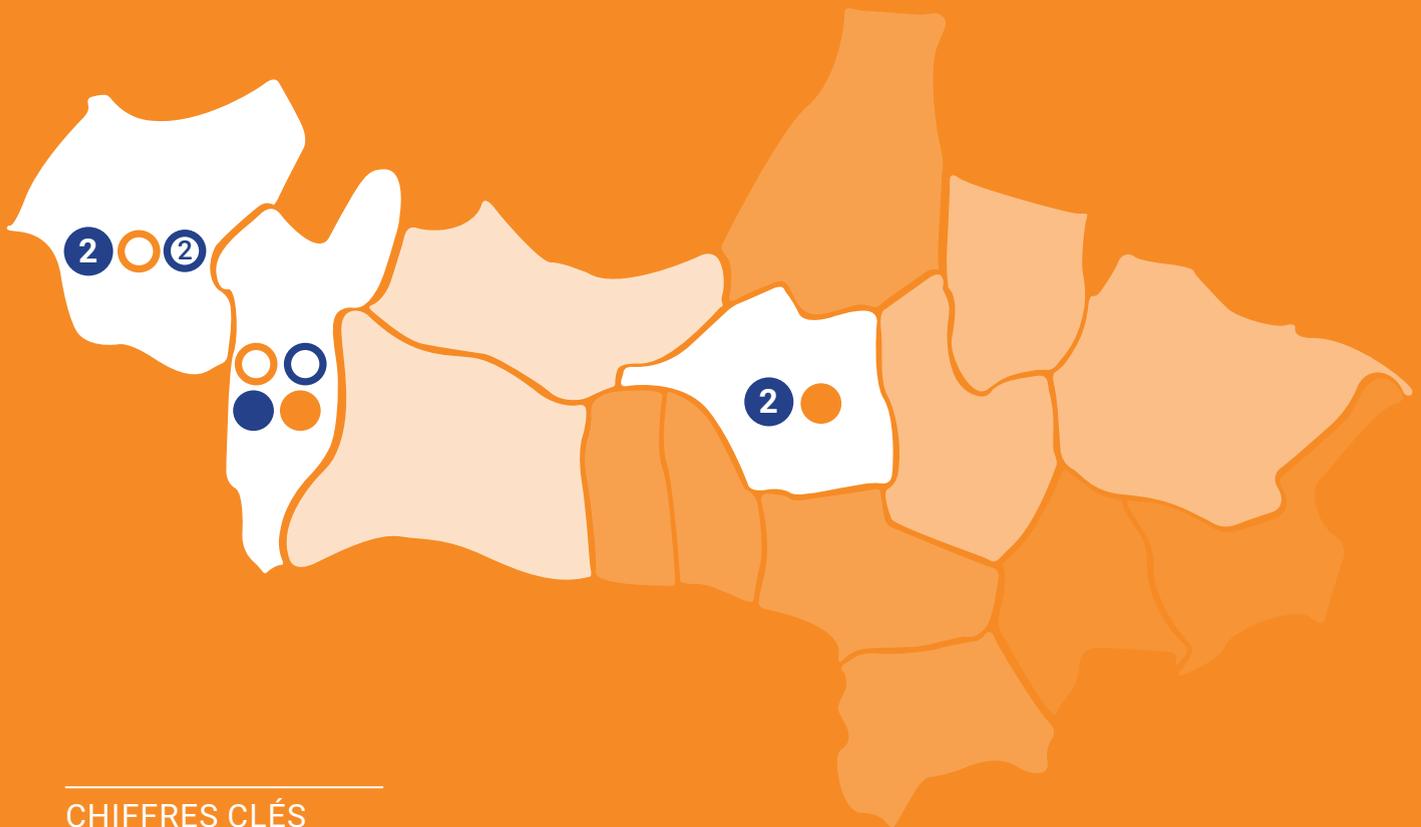
+ 100

+ 50

+ 10

+ 1

0 - 1



CHIFFRES CLÉS

1 058

enfants
allocataires de
6 à 11 ans

dont

29 %

vivent dans
une famille
à bas revenus

910

jeunes de 12 à 17 ans

dont

37 %

vivent au sein
d'une famille
à bas revenus



1 058 enfants allocataires âgés de 6 à 11 ans vivent sur le territoire intercommunal dont 54 % sur la commune de Crest.

Leur nombre a fortement augmenté depuis 2016 (+ 88 enfants soit + 9 %) alors qu'il progresse de 1 % en Drôme sur la même période. 29 % des enfants de 6-11 ans vivent dans une famille à bas revenus contre 26 % en Drôme.

Le taux d'utilisation des aides aux temps libres de l'enfant (Vacaf Alsh) est de 12,5 % des enfants bénéficiaires potentiels (10,2 % en Drôme).

En matière de loisirs, le territoire propose **cinq accueils de loisirs sans hébergement** (Alsh) qui fonctionnent sur les temps périscolaires et/ou extrascolaires : deux sur la commune de Crest (un en gestion intercommunale et un en gestion municipale), un sur la commune de Saillans (géré par le Sivu) et deux en gestion associative (Mjc centre social Nini Chaize) sur la commune d'Aouste sur Sye et sur la commune de Saillans (reprise de l'Alsh géré par la Cccps sur Saillans depuis septembre 2021).

Les jeunes et adolescents (12-17 ans) sont près de 910 à vivre sur le Crestois en 2020.

Ils connaissent une hausse de 5 % depuis 2016, ce qui est supérieur à l'augmentation enregistrée sur le département de 4 %. 37 % de ces jeunes de 12-17 ans vivent dans une famille à bas revenus contre 31 % sur le département.

Deux accueils jeunes 14-17 ans sont proposés par l'association Mjc Nini Chaize sur les communes de Saillans et d'Aouste sur Sye, intégrés dans un projet jeunesse bénéficiaire de la prestation de service jeunes depuis le 1er janvier 2021. En 2022, le centre social met en place L'Octobus, accueil jeunes itinérant lui permettant de développer notamment sa présence sur les communes et dans les établissements scolaires.

Un accueil de jeunes, géré par l'intercommunalité, a ouvert ses portes en avril 2022 sur Crest et

bénéficie, depuis cette date, de la prestation de service jeunes. Parallèlement la Mjc Nini Chaize et les éducateurs de prévention de la Sauvegarde sont inscrits dans le dispositif **Promeneurs du Net** afin d'adapter les pratiques d'accompagnement aux modalités de communication actuelle des jeunes, via une présence éducative bienveillante sur internet.

Depuis avril 2021, **le 8Fablab** est également reconnu comme un acteur jeunesse du territoire et bénéficie à ce titre de la Ps jeunes par le développement d'un projet jeunesse travaillé en partenariat avec la Mjc Nini Chaize. Ces deux projets ont été validés par les élus de l'intercommunalité.

Deux Pedt sont signés sur le territoire : un pedt intercommunal et un Pedt sur la commune de Crest.

enjeux

- La cohérence des parcours éducatifs à poursuivre dans le cadre des projets éducatifs de territoire.
- Des enjeux d'accompagnement des jeunes dans leur quotidien, de promotion de leurs initiatives et de mise en réseau des acteurs jeunesse du territoire.
- Une structure associative ressources forte sur ce territoire : le centre social Mjc Nini Chaize, tourné vers la jeunesse, portant une dimension d'expertise sur cette thématique et constituant un véritable levier pour les acteurs et habitants du territoire. La Mjc Nini Chaize coordonne le réseau d'acteurs jeunesse qui vient de réaliser un diagnostic jeunesse sur le territoire de la Vallée de la Drôme (restitution publique en octobre 2021)



1 POURUIVRE LE DÉVELOPPEMENT ET LA STRUCTURATION DE L'OFFRE D'ACCUEIL ENFANCE

Développer la couverture en accueils de loisirs sur le territoire

- Proposition d'une offre d'accueil - garde des enfants, de qualité et adaptée aux différentes situations des familles
- Développement des places d'accueil en accueils de loisirs (Alsh) sur le territoire à partir des Alsh existants : développement des places à la rentrée scolaire 2022 sur les temps périscolaire et extrascolaire à l'Alsh Sainte Euphémie, projet de réhabilitation du bâtiment existant à l'Alsh Sainte Euphémie...
- Réflexion sur l'accueil spécifique des 12-14 ans pour adapter l'offre et créer des passerelles avec les services existants notamment les accueils de jeunes / projets Ps jeunes (lien existant mais à renforcer entre l'Alsh Sainte Euphémie et l'espace jeunes à Crest)
- Promotion, valorisation et dé-précarisation des métiers de l'animation.

Harmoniser les projets éducatifs de territoire (Pedt) pour la cohérence et la continuité des parcours éducatifs

- Réflexion partagée à l'échelle du territoire sur la cohérence des parcours éducatifs sur les thématiques du Pedt
 - Le vivre ensemble
 - Être acteur
 - Promouvoir la qualité de l'environnement naturel de la vallée de la Drôme
 - Une communauté éducative centrée sur la place de l'enfant
 - Agir pour renforcer l'égalité des chances
- Réflexion partagée sur les projets éducatifs des structures (extrascolaire, périscolaire) dans un objectif partagé de qualité et de complémentarité des services
- Poursuite des actions existantes sur le territoire et développement d'actions nouvelles en direction des jeunes en matière de qualité et de promotion de l'égalité des chances
 - Prévention auprès des enfants (théâtre forum...)
 - Sensibilisation au numérique et aux écrans auprès des parents
 - Lien avec la littérature jeunesse, par exemple en lien avec les stéréotypes de genre (liens avec la médiathèque)
 - Appui sur les moyens culturels et les outils d'éducation populaire existants qui traitent de démocratie, de citoyenneté, pour sensibiliser les enfants dès le plus jeune âge.



2

DÉVELOPPER ET AMÉLIORER LES ACTIONS POUR LES PUBLICS SPÉCIFIQUES

Proposer un accueil renforcé des enfants en situation de handicap, de maladie chronique et réfléchir à l'inclusion des enfants de publics spécifiques

- Développement du nombre de professionnels dans les accueils de loisirs (Alsh) pour l'accueil des enfants présentant un handicap (y compris troubles autistiques, épilepsie) afin de faciliter leur inclusion et de répondre aux besoins des familles et des structures spécialisées du territoire (Ime Fontlaure...)
- Développement de projets et actions sur le territoire favorisant l'inclusion des enfants porteurs de handicap : surencadrement, aménagement et adaptation des espaces, plan de formation des professionnels, avec mobilisation des subventions Caf
- Mise en place d'une équipe volante d'animateurs pour renforcer les équipes au sein des Alsh pour l'accueil d'enfants nécessitant une présence renforcée (publics spécifiques) et permettre un accueil de qualité.

Former les professionnels dans une logique de passerelle prévention-protection

- Réflexion autour de la prévention des violences éducatives et sexuelles pour renforcer l'accompagnement des enfants victimes à l'échelle du territoire
- Formation de qualité et transverse pour les professionnels : travail sur la posture, sur l'écoute et le recueil de la parole des enfants (pôle ressources, planète autisme...).

3

METTRE L'ENFANCE ET LA JEUNESSE AU COEUR DU PROJET DE TERRITOIRE EN COOPÉRATION AVEC LES ACTEURS

Poursuivre la mise en réseau sur l'enfance - Projet éducatif de territoire (Pedt)

- Mise en réseau des partenaires pour créer une culture commune
- Mise en place d'outils concrets *boite à messages*
- Développement des coopérations de projets entre les partenaires du territoire
- Mise en place de formations communes
- Mise en place d'actions et de projets partenariaux sur le territoire auprès des jeunes (élaboration d'un violentomètre...).

Renforcer la communication sur l'offre d'accueil et les actions existantes

- Développement de la communication entre tous les lieux qui accueillent des enfants (établissements scolaires...)
- Information des familles sur l'offre d'accueil existante
- Formations des habitants, des familles pour être des relais d'alerte : repérage d'enfants en difficulté.



1 ACCOMPAGNER LES JEUNES DANS LEUR QUOTIDIEN

Développer l'accueil des jeunes et les services dédiés à la jeunesse sur le territoire

- Développement du maillage territorial en lieux et services dédiés à la jeunesse sur le territoire : validation par la Caf de trois projets Ps jeunes portés par :
 - Le centre social Nini-Chaize,
 - La communauté de communes du Crestois et du Pays de Saillans Cœur de Drôme (sur Crest)
 - Le 8Fablab de Crest
- Création d'un lieu socio-éducatif jeunesse regroupant les services dédiés à la jeunesse : guichet unique, point accueil écoute jeunes, centre de santé jeunes, prévention...

Développer des coopérations et projets pour agir sur l'autonomie des jeunes

En s'appuyant sur les acteurs, les projets Ps jeunes du territoire, en particulier le réseau d'acteurs jeunesse :

- Agir pour la mobilité
 - Structuration et promotion d'une mobilité multimodale respectueuse de l'environnement pour les personnes et les biens
 - Promotion des mobilités partagées
 - Développement de dispositifs de covoiturage, vélo électrique, point auto-stop sécurisé et accessible aux jeunes
 - Réflexion pour la mise en place d'une bourse au permis
- Agir pour l'autonomie administrative et numérique des jeunes
 - Accompagnement des jeunes dans l'éducation aux médias et au numérique
 - Accompagnement des jeunes pour l'accès à leurs droits
- Agir pour l'employabilité des jeunes
 - Valorisation des filières, des métiers, formation autour des métiers en lien avec le territoire (nature, sport, développement durable...)
 - Réflexion pour la mise en place localement d'une filière de formation autour des métiers de la nature et de la montagne
 - Promotion des aides au Bafa auprès des jeunes
 - Valorisation des compétences des jeunes à travers les loisirs (Alsh, accueil jeunes, périscolaires) : mise en place d'un carnet d'engagement des jeunes
 - Développement des chantiers jeunes et « verdier » les propositions avec un enjeu de transition écologique
 - Développement des liens avec les entreprises locales, avec la Mission locale
- Agir pour l'accès au logement
 - Accompagnement dans la gestion administrative, du budget...
- Agir pour la santé et l'insertion des jeunes
 - Prévention des comportements à risque autour de l'élaboration de projets communs.



2

PROMOUVOIR L'AUTONOMIE DES JEUNES

Promouvoir les initiatives, le développement des compétences et l'expression des jeunes

En s'appuyant sur les trois structures labellisées Ps Jeunes du territoire :

- Mise en œuvre des projets Ps jeunes sur le territoire au travers des grands axes définis dans chacun des projets :
 - Accompagner les jeunes dans le développement de leur pouvoir d'agir à travers la réalisation de leurs projets individuels et collectifs (exemples d'actions développées par le centre social Mjc Nini Chaize : accueils de loisirs émancipateur, projets de jeunes, vacances autonomes, stage débrouille, stages médias-citoyenneté...)
 - Favoriser l'autonomie financière des jeunes (chantiers loisirs...)
 - Aller vers les jeunes éloignés et qui ne fréquentent pas les centres sociaux (accueils itinérants, actions dans les quartiers d'habitat social...)
 - S'appuyer sur les jeunes déjà engagés (conseil municipal des jeunes, maison des lycéens) pour en faire des ambassadeurs auprès des autres jeunes
 - Développer l'accompagnement des décrocheurs et jeunes adultes
 - Étoffer l'offre jeunesse : aventures pleine nature, interculturelles, sportives, actions éco-solidaires...
- Actions de promotion des initiatives et de développement de la citoyenneté des jeunes : autour des enjeux civiques, politiques, collectifs, écologiques
- Mise en place d'un conseil intercommunal des jeunes
- Création d'évènement avec et pour les jeunes, en renforçant les liens et le travail entre acteurs et entre acteurs et jeunes
- Actions pour aller vers les jeunes, les repérer, notamment les plus invisibles et co-construire les projets avec eux.

3

METTRE LA JEUNESSE AU COEUR DU PROJET DE TERRITOIRE EN COOPÉRATION AVEC LES ACTEURS LOCAUX

Poursuivre le réseau d'acteurs jeunesse co-animé par les deux centres sociaux du territoire

- Amélioration de l'information et de la coordination des actions partenariales dans une logique de parcours de chaque jeune
- Partage sur l'actualité des acteurs, réflexions thématiques partagées, développement de coopérations de projets
- Rôle de veille sur les besoins des jeunes, en lien avec le diagnostic jeunesse (exemple : favoriser l'expression, aller vers...)
- Animation de la politique jeunesse dans une logique de maillage territorial (enjeux sur la carte scolaire et intercommunalités)
- Formations partagées.

Renforcer la communication

- Auprès des jeunes et des familles sur l'existant (dispositifs, services...).



PARENTALITÉ

CHIFFRES CLÉS

1 585 familles
allocataires

dont **34 %** de familles monoparentales

44 % familles éligibles aux aides individuelles
d'action sociale de la Caf (Qf ≤ 740 euros)

Structures porteuses d'actions parentalité

2 structures d'animation de la vie sociale
(centres sociaux Crest'Actif et Mjc Nini Chaize)

2 associations (Archijeux et Zimboum)

1 Lieu d'accueil enfants-parents
(Tiss'âges à Crest)



Une forte représentation des familles monoparentales

Près de **1 585 familles allocataires** vivent sur le territoire intercommunal en 2020. Elles représentent 49 % des ménages allocataires, soit une part inférieure au département (52 %).

À noter que **542 sont des parents allocataires seuls**, ce qui représente plus d'un tiers des familles (29 % en Drôme). 61 % de ces familles monoparentales vivent sur la commune de Crest. Cette donnée laisse supposer des besoins potentiels à accompagner en matière d'accessibilité aux services de solidarité de voisinage et d'actions d'accompagnement contre l'isolement des monoparents.

On recense par ailleurs 658 familles avec au moins un enfant âgé de moins de 6 ans sur le territoire (dont plus de la moitié vivent sur Crest), dont 389 avec un enfant âgé de moins de 3 ans.

Les familles nombreuses sont au nombre de 303, soit une part moins importante que sur le département, 19 % contre 23 % en Drôme.

Des familles aux ressources faibles

Les familles vivant sur le territoire ont un quotient familial (Qf) assez faible en comparaison avec la Drôme : 44,4 % d'entre elles sont éligibles aux aides individuelles d'action sociale de la Caf (Qf ≤ 740 euros) contre 38,1 % sur le département. Cette précarité est encore plus marquée sur la commune de Crest où 47,6 % des familles sont éligibles aux aides individuelles de la Caf.

Les familles du territoire peuvent se rendre au **Lieu d'accueil enfants parents** (Laep) intercommunal Tiss'âges, sur Crest.

Bien identifiés par les habitants, **les deux centres sociaux du territoire proposent différentes actions à destination des parents et des familles** : ateliers (motricité, danse parents-bébés, signes, musique parents-enfants...), temps d'échanges entre parents, soirées entre parents, stages - évènements, ludothèque municipale ambulante gérée par Archijoux, Fête du jeu...

Le centre social Mjc Nini Chaize a initié en 2021 une mise en réseau des acteurs parentalité du territoire afin de favoriser l'interconnaissance et d'associer les nouveaux porteurs de projets en cours (3 rencontres en 2021 et plus de 30 structures répertoriées).

Deux associations proposent également des actions parentalité : **l'association Archijoux** agréée espace de vie sociale (animation de la ludothèque municipale et de cafés-jeux sur Crest et dans les communes environnantes) et **l'association Zimboum** (ateliers parents-enfants autour de la motricité dans les locaux du centre social Crest'Actif et au sein du multi-accueil Les p'tits Bouts sur Saillans). Cette association a développé, depuis avril 2022 sur la commune de Saillans, La P'tite Roulotte, structure itinérante permettant d'aller vers les territoires ruraux et les quartiers populaires avec pour objectifs d'offrir des échanges, un temps d'éveil aux jeunes enfants et du soutien aux familles au cœur des villages ou des territoires isolés, en complémentarité de l'existant.

Le centre social Mjc Nini Chaize a initié des rencontres des acteurs parentalité présents sur le territoire afin de favoriser l'interconnaissance et d'associer les nouveaux porteurs de projets en cours.

enjeux

- Des actions d'accompagnement à la parentalité diversifiées mais à déployer sur l'ensemble du territoire et à construire notamment en direction des parents d'adolescents, en lien avec les centres sociaux Mjc Nini Chaize et Crest'Actif et les espaces de vie sociale, Le Forum et Archijoux



1 DÉVELOPPER ET POURSUIVRE LES ACTIONS ET DISPOSITIFS DE SOUTIEN À LA PARENTALITÉ SUR TOUT LE TERRITOIRE

Rendre l'offre parentalité lisible pour toutes les familles

- Recensement en continu des actions parentalité portées par les partenaires sur le territoire et information des familles
- Accessibilité des actions à tous les parents (notamment ceux qui travaillent et qui ne sont disponibles qu'en soirées ou le week-end).

Développer et créer des lieux ressources parentalité sur l'ensemble du territoire

- Appui sur les projets familles des centres sociaux pour renforcer l'accueil des parents du territoire et favoriser leur mobilisation sur des projets à court, moyen ou long terme
- Développement des actions parentalité itinérantes pour les structures existantes
- Lutte contre l'isolement des familles en rendant les actions plus accessibles (mobilité, accessibilité financière)
- Développement des espaces d'échanges entre parents qui se déplacent sur plusieurs lieux (exemple : itinérance du Laep, projet *La petite roulotte* porté par Zimboum, projets itinérants des structures d'animation de la vie sociale : centre social - Mjc Nini Chaize, Evs Archijoux, Evs Le Forum...)
- Développement d'actions parents - ados (temps partagés autour d'une création)
- Développement d'espaces évolutifs parents-enfants, d'espaces créés pour les enfants qui favorisent leur autonomie, d'espaces qui prennent en compte les besoins des familles (projet terrain d'aventure initié par Archijoux)
- Prise en compte de la Grand-parentalité sur le territoire (grands-parents qui assurent la garde le mercredi, qui partagent des activités avec leurs petits enfants).

Valoriser le rôle de parent et diversifier les clés d'entrées des actions parentalité pour toucher tous les parents (néo et ruraux)

- Diversification des actions parentalité pour toucher tous les parents, y compris les plus éloignés, en proposant notamment des actions qui privilégient la convivialité, le festif, le ludique
- Promotion et développement des temps d'ouverture du Laep Tiss'âges : création de temps d'accueil supplémentaires
- Co-construction des actions avec les parents à partir de leurs questionnements et de leurs besoins
- Développement d'espaces d'arpentage à partir d'outils d'éducation populaire (carte mentale...) traitant des problématiques parentalité
- Prise en compte de la question du répit parental, enjeu prégnant sur le territoire suite à la période de crise sanitaire : réflexion partagée entre acteurs, coopération autour de projets, mini formation babysitting (Bafa+)...



2 **POURSUIVRE LA MISE EN RÉSEAU DES ACTEURS SUR LE CHAMP DE LA PARENTALITÉ**

Poursuivre la mise en réseau des acteurs

À partir du réseau parentalité initié par la référente familles du centre social Nini Chaize à Aouste sur Sye :

- Interconnaissance entre acteurs, accès à l'information pour les partenaires et les familles
- Valorisation et partage des actions portées par les structures d'animation de la vie sociale
- Réflexions partagées pour des réponses coordonnées sur des projets structurants : répit parental, information des familles, aller vers
- Formation des professionnels : actions de formations communes.

Renforcer les liens entre acteurs santé, acteurs de la protection de l'enfance et acteurs parentalité

- Mise en place d'actions de prévention et de sensibilisation dans une logique de passerelle prévention - protection.



ANIMATION DE LA VIE SOCIALE

● Centre social

● Espace de vie sociale

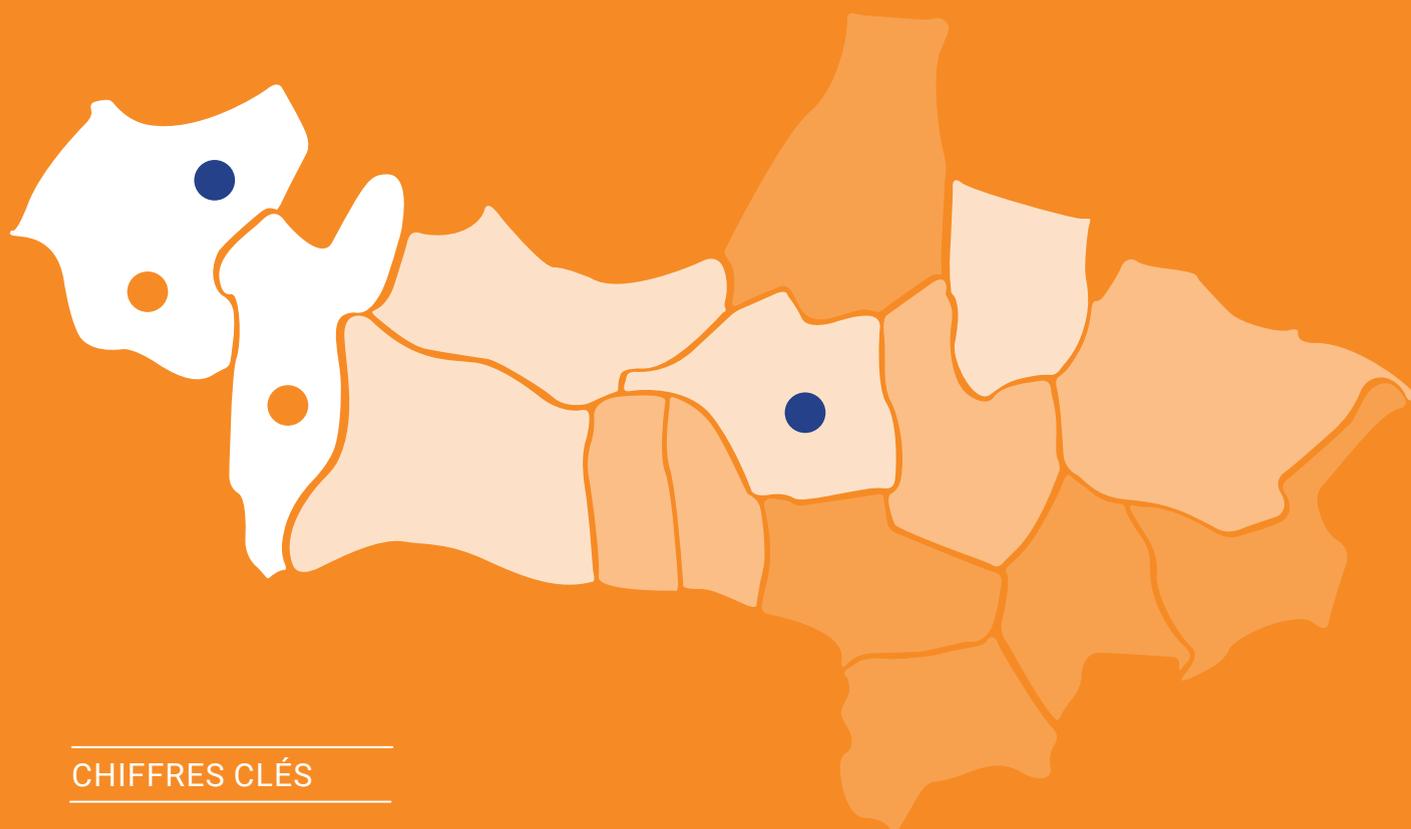
Nombre d'habitants
Insee 2018

+ 5 000

+ 1000

+500

0 - 500



CHIFFRES CLÉS

2 centres sociaux
(Mjc Nini Chaize et Crest'Actif)

2 espaces de vie sociale
(Archijeux et Le Forum)



Une bonne couverture en structures d'animation de la vie sociale sur la communauté de communes du Crestois et du Pays de Saillans Cœur de Drôme

avec **deux centres sociaux** (Crest'Actif et Mjc Nini Chaize) et **deux espaces de vie sociale** (Archijoux à Crest et Le Forum à Saillans), ce qui équivaut à une structure d'animation de la vie sociale pour 3 918 habitants, contre un ratio départemental d'une structure pour 10 724 habitants.

À souligner également que ces équipements, implantés sur trois communes, couvrent l'ensemble de l'intercommunalité.

Dans la perspective de **l'installation d'une commission d'orientation animation de la vie sociale Ctg**, deux temps de rencontres communs aux quatre structures d'animation de la vie sociale du territoire ont été organisés en 2021 pour échanger sur la démarche de renouvellement des projets sociaux et notamment sur les démarches de diagnostic du territoire (croisement des regards, complémentarité des projets, maillage du territoire...).

enjeux

- Nécessité d'une mise en lien entre les quatre structures d'animation de la vie sociale (quatre projets sociaux) pour la mise en œuvre d'une démarche de territoire concertée et cohérente.
 - Au-delà de ces équipements, un territoire doté d'une richesse associative forte, véritable source d'initiatives, d'actions et de liens entre les habitants.
 - Des projets autour des enjeux sociétaux (inclusion numérique, projets Partager et consommer autrement, Aller vers...) à poursuivre et à déployer sur l'ensemble des structures d'animation de la vie sociale.
-



FEUILLE DE ROUTE ANIMATION DE LA VIE SOCIALE

1

VALORISER, PARTAGER ET FAIRE CONNAÎTRE LES PROJETS SOCIAUX DES STRUCTURES D'ANIMATION DE LA VIE SOCIALE

Communiquer auprès des habitants, partenaires, professionnels, élus sur les projets sociaux des structures d'animation de la vie sociale

- Mise en place de supports et d'actions de communication sur les projets sociaux des structures d'animation de la vie sociale (centres sociaux Crest'actif, Nini Chaize et espaces de vie sociale Le Forum et Archijoux).

2

RENFORCER LE POSITIONNEMENT DES STRUCTURES D'ANIMATION DE LA VIE SOCIALE SUR LES ENJEUX SOCIÉTAUX

Renforcer le rôle de veille, d'écoute des besoins et de mobilisation des habitants sur le territoire

- Développement du rôle de veille et d'accueil inconditionnel des habitants sur le territoire
- Réflexion partagée et développement d'actions pour lutter contre l'isolement en repérant les publics fragiles (les familles monoparentales, les seniors...) et d'actions intergénérationnelles
- Renforcement des initiatives locales des habitants.

Prévenir et réduire l'isolement social, géographique, technologique et culturel

- Mobilisation du territoire sur la prise en compte d'enjeux locaux en s'appuyant sur la démarche départementale *Transition écologique, citoyenne et solidaire* co-portée par la Caf de la Drôme et la Fédération des centres sociaux (projets *Partager et consommer autrement*) et sur le programme *Leader* sur la Vallée de la Drôme (lien plateforme énergie rénovation) autour de :
 - La précarité énergétique,
 - La précarité financière (exemple : ateliers point budget Udaf),
 - La mobilité
 - L'accès à des services solidaires (laverie solidaire...)
- Renforcement de l'itinérance des projets pour aller vers les habitants les plus éloignés et les plus invisibles
- Réflexion partagée sur l'éco-anxiété et la santé mentale : accompagnement des publics, travail des différents acteurs (collectif Folie douce, avec la mise en place en 2022 d'une Quinzaine sur la santé mentale et d'une journée de rencontre interprofessionnelle).



3

ACCOMPAGNER LA MISE EN RÉSEAU DES ACTEURS DE L'ANIMATION DE LA VIE SOCIALE POUR FAVORISER L'INFORMATION, LA COORDINATION ENTRE PARTENAIRES

Installer et animer sur le territoire une commission d'orientations animation de la vie sociale et développer les espaces de rencontres entre acteurs

- Complémentarité, articulation des projets sociaux sur le territoire : temps de partage entre acteurs à des moments clés de l'agrément : démarche partagée de renouvellement de projet, comités de pilotage, installation d'une commission d'orientation animation de la vie sociale
- Rencontres régulières pour favoriser l'amélioration de l'interconnaissance entre acteurs
- Développement de coopérations sur des actions et de co-construction de nouveaux projets mobilisant les habitants (exemple : démarche Transition écologique, solidaire et citoyenne)
- Mobilisation d'élus du territoire au sein de la commission d'orientation animation de la vie sociale.

Développer les espaces de rencontres entre acteurs

- Poursuite des p'tis déj partenaires initiés par le centre social Mjc Nini Chaize
- Promotion de la plateforme solidarité Vallée de la Drôme auprès des partenaires, des habitants et des élus (pour l'alimenter et la faire vivre)
- Formation des bénévoles (mutualisation à l'échelle du territoire)
- Valorisation des journées pour les professionnels de l'animation de la vie sociale (réseau Avs co-animé par la Caf et la Fédération des centres sociaux, journées professionnelles des centres sociaux Jpag)
- Transversalité entre les réseaux (Avs, parentalité, jeunesse).



LOGEMENT ET HABITAT

CHIFFRES CLÉS

48 %

ménages allocataires bénéficiaires
d'une aide au logement

49 %

ménages allocataires en location
vivant sous le seuil des bas revenus



Un recours important aux aides au logement pour les locataires du parc public, ce qui témoigne d'un niveau de précarité marqué

Avec plus de **9 016 logements** en 2018 dont la part de résidences principales (81 %) est moins importante qu'au niveau départemental (83 %), le territoire se caractérise par une proportion importante de maisons individuelles : elles représentent 65 % des logements, typologie presque identique à la moyenne drômoise (64 %).

Les ménages vivant sur le territoire sont majoritairement propriétaires de leur logement (59 % contre 38 % de locataires). Une commune se distingue puisque les locataires représentent 46,2 % des habitants sur Crest.

Au 31 décembre 2020, **1 561 ménages allocataires perçoivent une aide au logement** soit 48 % des ménages de la communauté de communes soit une part plus importante qu'en Drôme (45 %). Plus d'un allocataire sur deux réside dans le parc privé (58 %), situation supérieure au niveau départemental (52 %). Près d'un tiers des aides concernent des allocataires résidant dans le parc locatif public. Les accédants à la propriété représentent 6 %, même proportion qu'au niveau départemental.

Les ménages allocataires vivant en location dans le parc public et privé sont fortement touchés par la précarité, puisque près de la moitié d'entre eux vivent sous le seuil des bas revenus en 2020 (49 % contre 43 % en Drôme, parcs privé et public confondus ; 50 % contre 41 % en Drôme dans le parc privé ; 47 % contre 46 % en Drôme dans le parc public).

En matière d'accompagnement des problématiques liées au logement, les habitants du territoire bénéficient des acteurs ressources suivants :

- Une plateforme rénovation Biovallée qui intervient notamment dans la lutte contre la précarité énergétique (accompagnement gratuit pour les familles en précarité énergétique)
- Une agence de Dah
- Des permanences de la Clcv (consommation logement et cadre de vie)
- L'association Solidarité habitats 26/07 (cohabitation intergénérationnelle)
- L'Adil (Association départementale d'information sur le logement)
- Le pôle logement de la direction territoriale départementale...

(liste non exhaustive)



1

INFORMER LES PUBLICS POUR FAVORISER L'ACCÈS AU LOGEMENT SUR LE TERRITOIRE

Renforcer la communication sur les dispositifs existants et les aides mobilisables en matière de logement

- Mise en place d'un Pôle information logement : guichet unique d'information, accompagnement des publics
- Positionnement des Ccas (Crest, Aouste...) comme guichet enregistreur *Logement social*
- Identification sur le territoire des acteurs qui accompagnent sur ce champ (rôle et missions)
- Proposition d'actions permettant de favoriser le recours aux droits en lien avec le logement : repérage des personnes n'ayant pas recours à leurs droits, lien avec les acteurs de l'accès aux droits et de l'inclusion numérique
- Communication et accompagnement des publics pour favoriser le recours aux aides à la rénovation pour les propriétaires occupants et les bailleurs privés.

2

RÉFLÉCHIR À DES RÉPONSES SPÉCIFIQUES ET TEMPORAIRES EN MATIÈRE D'HABITAT SUR LE TERRITOIRE

Optimiser l'offre logement et promouvoir une offre logement diversifiée

- Sensibilisation et accompagnement des propriétaires pour lutter contre la transformation des logements en résidences touristiques, l'inoccupation des résidences secondaires et la vacance des logements (optimisation des logements vacances : campings, internats)
- Promotion d'une offre logement diversifiée agissant notamment sur l'installation de nouvelles familles et de professionnels du secteur petite enfance, enfance et jeunesse du territoire
- Réflexion partagée à engager sur le logement temporaire des jeunes (Foyer de jeunes travailleurs, autres modalités à définir).

Développer de nouvelles formes d'habiter sur le territoire

- Développement des modalités de logement intergénérationnel, des formes de cohabitation accompagnées
- État des lieux des besoins en matière d'habitat d'urgence, saisonnier et réflexion sur les pistes d'actions envisageables (camping social, maison de la saisonnalité).



3 **CRÉER UN RÉSEAU D'ACTEURS DES PARTENAIRES LOGEMENT**

Améliorer l'information réciproque entre partenaires logement

- Création d'une base d'information commune pour les partenaires ressources
- Partage sur l'offre de services et les dispositifs existants
- Outils pour faciliter l'orientation des publics
- Veille pour l'adéquation offre et demande

Animer un réseau d'acteurs logement

- Organisation de rencontres des acteurs logement à l'échelle du territoire une à deux fois par an : Ccas, bailleurs sociaux, pôles logement institutionnels (Département, Caf, Cccps...), associations (Solidarloc, compagnons bâtisseurs, Solidarité habitat, Soliha, Adil...).

Échanges de données

Les parties s'engagent réciproquement à se communiquer toutes les informations utiles dans le cadre de l'exécution de la présente Ctg.

Toutefois, en cas de projet d'échanges de données à caractère personnel, les demandes par l'une des parties feront obligatoirement l'objet d'une étude d'opportunité, de faisabilité et de conformité au Rgpd par l'autre partie, en la qualité de responsable de traitement de cette dernière. Ces demandes seront soumises pour étude et avis préalable au Délégué à la Protection des Données de la partie qui détient les données personnelles demandées. Le Délégué à la Protection des Données pourra être amené à formuler des recommandations spécifiques à chaque échange de données.

Si elles sont mises en œuvre, ces transmissions (ou mises à disposition) de données personnelles respecteront strictement le Règlement Général sur la Protection des Données (Rgpd), la loi n° 78-17 du 6 Janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés ainsi que les décisions, avis ou préconisations de la Commission nationale de l'Informatique et des Libertés (Cnil). La présente convention ne se substitue en rien à la nécessité, pour les responsables de traitement concernés, d'ajouter le traitement de données personnelles ainsi créé à la liste des traitements qu'il doit tenir au titre de l'article 30 du Rgpd.

Durée de la convention

La Ctg est conclue du 1^{er} décembre 2022 au 31 décembre 2027. Elle ne peut être reconduite que par expresse reconduction.

Exécution formelle de la convention

Toute modification fera l'objet d'un avenant par les parties.

Cet avenant devra notamment préciser toutes les modifications apportées à la convention d'origine ainsi qu'à ses annexes.

Si l'une quelconque des stipulations de la présente convention est nulle, au regard d'une règle de droit en vigueur ou d'une décision judiciaire devenue définitive, elle sera réputée non écrite, mais les autres stipulations garderont toute leur force et leur portée.

En cas de différences existantes entre l'un quelconque des titres des clauses et l'une quelconque des clauses, le contenu de la clause prévaudra sur le titre.

Fin de la convention

• Résiliation de plein droit avec mise en demeure

En cas de non-respect par l'une des parties de l'une de ses obligations résultant de la présente convention, celle-ci pourra être résiliée de plein droit par l'une ou l'autre partie, à l'expiration d'un délai d'un mois suivant l'envoi d'une lettre recommandée avec avis de réception valant mise en demeure de se conformer aux obligations contractuelles et restée infructueuse.

Les infractions par l'une ou l'autre des parties aux lois et règlements en vigueur entraîneront la résiliation de plein droit de la présente convention par la Caf, à l'expiration d'un délai d'un mois suivant l'envoi d'une lettre recommandée avec avis de réception valant mise en demeure de se conformer aux obligations légales ou réglementaires en vigueur et restée infructueuse.

• Résiliation de plein droit sans mise en demeure

La présente convention sera résiliée de plein droit par la Caf, sans qu'il soit besoin de procéder à une mise en demeure ou de remplir toutes formalités judiciaires, en cas de modification d'un des termes de la présente convention sans la signature d'un avenant.

• Résiliation par consentement mutuel

La présente convention peut être dénoncée par l'une ou l'autre des parties moyennant un délai de prévenance de 6 mois.

• Effets de la résiliation

La résiliation de la présente convention entraînera l'arrêt immédiat des engagements des parties.

La résiliation interviendra sans préjudice de tous autres droits et de tous dommages et intérêts.

Recours

• Recours contentieux

Tout litige résultant de l'exécution de la présente convention est du ressort du Tribunal administratif dont relève la Caf.

Confidentialité

Les parties sont tenues, ainsi que l'ensemble de leur personnel, au secret professionnel, à l'obligation de discrétion et à l'obligation de confidentialité pour tout ce qui concerne les faits, informations, études et décisions dont elles auront eu connaissance durant l'exécution de la présente convention et après son expiration.

CONTACTS

Béatrice Lombard - 04 75 25 41 76 - 06 25 79 01 88
beatrice.lombard@cafvalence.cnafmail.fr

Caroline Faure - 04 75 40 03 89 - 06 21 39 76 40
cfaure@cccps.fr



Caisse d'Allocations familiales de la Drôme
10 rue Marcel Barbu - 26023 Valence Cedex 9



@cafdrome



linkedin.com/company/caf-de-la-drôme



Communauté de communes du Crestois et du Pays de Saillans
15 Chemin des senteurs - 26400 Aouste sur Sye



facebook.com/coeuredrome